

M E M O I R E

Présenté par

RADIO-GRAVELBOURG LIMITEE
(CFRG)

Date ?

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Gouverneurs,

En janvier 1951 vous recommandiez l'octroi du permis d'exploitation d'un poste radiophonique français à la Société Radio-Gravelbourg limitée. CFRG commençait ses opérations à Gravelbourg en juin 1952 avec une puissance de 250 watts sur la fréquence de 1230 kilocycles. L'intention des requérants était la diffusion de programmes radiophoniques en langue française.

Malheureusement l'expérience nous prouve que la puissance de rayonnement de CFRG est trop limitée et n'atteint qu'une partie de la population de langue française du sud de la province de la Saskatchewan. Toutes les paroisses du sud-est et de l'est de la province sont en dehors du patron de rayonnement du poste CFRG.

Il résulte de ceci que depuis 1952 ces familles de langue française n'entendent plus de français à la radio et ne peuvent pas bénéficier des programmes qui sont diffusés sur les ondes de CFRG. Pourtant leur mentalité, leur moyen d'expression les rendraient bien aptes eux aussi à bénéficier des programmes culturels diffusés en langue française par Radio-Canada, mais elles en sont totalement privées dans les circonstances actuelles. De plus il est certain que la diffusion de ces programmes tel que recommandé par le rapport Massey contribue davantage au développement culturel de la population française des prairies que la plupart des programmes réalisés dans nos studios. En raison des progrès que nous avons constaté en ce domaine chez les auditeurs réguliers de CFRG, nous sommes à même de mesurer par contre l'étendue de cette carence chez les familles que nous ne pouvons

atteindre présentement.

En plus notre vente d'annonces est limitée car nous n'atteignons pas le marché potentiel à l'est de Regina où se trouvent les quartiers généraux de la plupart des maisons de commerce. Présentement nous n'atteignons environ que 65 pour-cent de la population de langue française du sud de la province le jour et environ cinquante pour-cent le soir.

Au point de vue commercial notre vente d'annonce se chiffre à quelque trente mille dollars par année et nous ne pouvons pas espérer une augmentation dans les circonstances présentes, c'est à dire avec notre rayonnement actuel. Nous avons exploité à peu près toutes les ressources dans ce domaine.

Une enquête faite en ce sens nous permet de prévoir une augmentation sensible de revenus si nous pouvions nous faire entendre dans la partie est et sud-est de la province.

Après avoir étudié la situation au point de vue technique, il semble que la solution la plus pratique serait d'augmenter notre puissance d'émission à 5000 watts avec antenne omnidirectionnelle et sur la fréquence de 710 kilocycles, tel que suggéré dans notre mémoire technique. Le rayonnement que nous obtiendrions ainsi, serait tout à fait satisfaisant le jour au moins.

Quant au rayonnement du soir, à cause de la protection que nous devons donner à KIRO de Seattle, Washington, il nous faudrait réduire notre pouvoir à 1000 watts avec antennes directionnelles. Ceci nécessiterait trois tours et occasionnerait des dépenses supplémentaires très considérables. Nous croyons plus économique de diffuser le soir avec notre poste actuel de 250 watts sur la fréquence actuelle de 1230 kilocycles.

Le capital nécessaire pour la construction en vue sera disponible d'ici la fin de l'année. Une souscription est en cours dans la région qui est présentement atteinte par les ondes de CFRG dans le but de prélever

cinquante mille dollars. Un comité spécial a été formé dans le but de faire souscrire ces argents qui devront être utilisés uniquement pour l'amélioration du poste CFRG. Le comité a déjà en mains des souscriptions dépassant quinze mille dollars.

C'est là un autre sacrifice que notre groupe s'impose dans un geste fraternel à l'égard de ceux qui sont encore privés de l'influence culturelle du réseau français de Radio-Canada par l'entremise de CFRG.

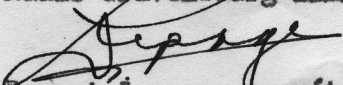
Pour les raisons énumérées plus haut le Bureau de Direction de Radio-Gravelbourg Limitée m'a délégué pour soumettre à votre bienveillante considération et à votre précieuse approbation les requêtes suivantes:-

- 1^o La permission d'augmenter la puissance d'émission du poste CFRG à 5000 watts avec patron circulaire sur la fréquence de 710 kilocycles tel que stipulé dans notre mémoire technique.
- 2^o La permission d'utiliser notre transmetteur de 250 watts sur la fréquence de 1230 kilocycles le soir afin de desservir au moins les auditeurs que nous atteignons actuellement.

Les programmes du soir qui nous sont transmis par Radio-Canada sont d'une haute valeur culturelle et c'est pourquoi nous aimerions les diffuser à un aussi grand nombre d'auditeurs possible dans les circonstances, sans compter que la grande majorité de nos auditeurs dans le rayonnement actuel de CFRG n'est pas dans le rayonnement d'aucun poste de télévision.

En terminant je désire exprimer les sincères remerciements et la reconnaissance du bureau de Direction de notre société envers les membres du Bureau des Gouverneurs de Radio-Canada pour leur bienveillante compréhension de nos problèmes. Il me fait plaisir aussi d'exprimer notre reconnaissance au personnel de Radio-Canada pour leur courtoise collaboration.

Le Bureau de Direction
Radio-Gravelbourg Limitée


Dumont Lépage, secrétaire.